Mandat mondial équilibré Avantages Visio Patrimoine Privé IPC, série F

Services de portefeuille Counsel Inc.

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Mandat mondial équilibré Avantages Visio Patrimoine Privé IPC, série F. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Services de portefeuille Counsel Inc. (« Counsel ») au 1-877-216-4979 ou au info@counselservices.com, ou visitez le www.ipcportfolios.fr-ca.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code du fonds :	CGF731
Date de création de la série :	6 novembre 2023
Valeur totale du fonds au 31 décembre 2023 :	3., millions $
Ratio des frais de gestion (RFG) : pas disponible car le fonds n'a pas terminé un exercice financier	

Gestionnaire du fonds :	Services de portefeuille Counsel Inc.
Gestionnaire de portefeuille :	Services de portefeuille Counsel Inc.
Sous-conseiller :	Corporation Financière Mackenzie
Distributions :	Mensuelles
Placement minimal :	Initial : 150 000 $; supplémentaire : 100 $; programme de prélèvements automatiques : 50 $. Ces montants peuvent changer de temps à autre, et Counsel peut renoncer à cette exigence.

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds cherche à offrir aux investisseurs un équilibre entre le revenu régulier et la plus-value du capital à long terme en investissant principalement directement, ou par l'intermédiaire de titres d'autres fonds d'investissement, dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondials. Les pondérations du fonds par catégorie d'actifs varient généralement entre 50 % à 70 % dans des titres de capitaux propres et de 30 % à 50 % dans des titres à revenu fixe. Le fonds cherche à tirer profit d'une répartition faite dans un fonds concentré d'actions mondiales.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 décembre 2023. Les placements du fonds changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (31 décembre 2023)

1.	Fonds d'actions mondiales Mawer, série O	40,0 %
2.	IPC Private Wealth Visio Core Fixed Income, série O	32,9 %
3.	Trésorerie	9,9 %
4.	FINB Actions canadiennes Mackenzie	8,1 %
5.	iShares Broad USD High Yield Corporate Bond ETF	6,7 %
6.	iShares Core S&P 500 Index ETF	4,1 %
7.	FNB indiciel d'obligations canadiennes à long terme Vanguard	2,8 %
8.	iShares Emerging Markets Corporate Bond ETF	2,8 %
9.	FINB Actions internationales Mackenzie	2,5 %
	Pourcentage total des dix principaux placements	109,8 %
	Nombre total de placements	9

Répartition des placements (31 décembre 2023)

Répartition Effective par Pays

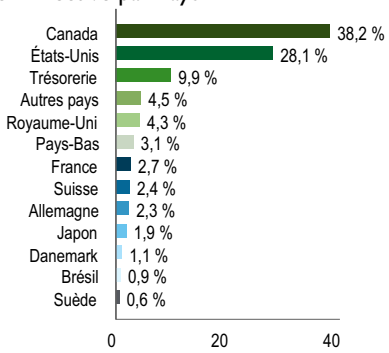

Répartition Sectorielle Effective

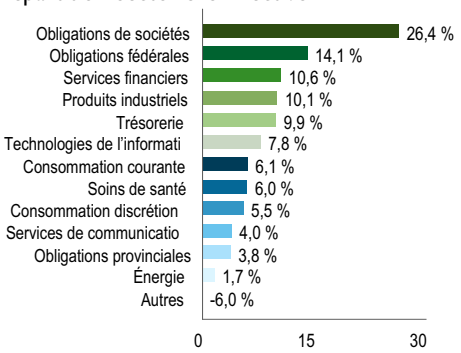

© 2024 Services de portefeuille Counsel Inc. Tous droits réservés.

Mandat mondial équilibré Avantages Visio Patrimoine Privé IPC, série F

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Niveau de risque

Counsel estime que la volatilité de ce fonds est **faible à moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	**Faible à moyen**	Moyen	Moyen à élevé	Élevé

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Quel a été le rendement du fonds?

Rendements annuels

Cette information n'est pas disponible puisqu'une année civile complète ne s'est pas écoulée depuis la création de la série.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Cette information n'est pas disponible puisqu'une année civile complète ne s'est pas écoulée depuis la création de la série.

Rendement moyen

Cette information n'est pas disponible, car la série est offerte depuis moins de 12 mois consécutifs.

À qui le fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- souhaitent détenir comme élément principal de leur portefeuille un fonds équilibré mondial d'actions
- investissent à moyen terme
- peuvent tolérer la volatilité des marchés boursiers et obligataires.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre placement dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres série F du fonds.

Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Vous ne payez pas de frais d'acquisition lorsque vous achetez des titres série F du fonds.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

Les frais du Fonds sont constitués des frais de gestion, des frais d'exploitation (qui comprennent les frais d'administration et les autres Charges du fonds, détaillés dans le prospectus simplifié) et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels de la série s'élèvent à 0,80 % de la valeur de la série. Les frais d'administration de la série s'élèvent à 0,15 % de la valeur de la série. Puisque ce fonds est nouveau, ses frais d'exploitation et d'opérations ne sont pas encore connus.

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée à l'égard des titres de série F du fonds.

Mandat mondial équilibré Avantages Visio Patrimoine Privé IPC, série F

3. Autres frais

Vous pourriez avoir à payer d'autres frais si vous achetez, détenez, vendez ou échangez des titres du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais reposant sur l'actif négocié	Les titres de série série F sont offertes uniquement aux investisseurs qui ont une entente sur le paiement de frais avec la société de leur représentant. Vous et votre représentant convenez des frais annuels reposant sur l'actif, qui peuvent atteindre 1,5 % et qui sont calculés en fonction de la valeur marchande quotidienne moyenne de votre placement. Ces frais sont versés à la société de votre représentant et s'ajoutent aux frais payables par le fonds. Si elle en reçoit l'instruction, Counsel déduira les frais de votre compte en procédant au rachat de titres d'un fonds que vous aurez désigné à cet effet et remettra le produit à la société de votre représentant en votre nom.
Frais d'échange	Si vous échangez des titres d'une série contre des titres d'une autre série d'un même fonds ou d'un autre fonds Counsel, vous pourriez devoir payer à la société de votre représentant des frais d'échange pouvant aller jusqu'à 2 %.
Frais pour opérations à court terme inappropriées	Le fonds pourrait exiger des frais de 2 % de la valeur des titres échangés ou rachetés si vous effectuez une opération à court terme inappropriée, définie comme une opération effectuée sur une courte période (moins de 30 jours) et qui, de l'avis de Counsel, peut porter préjudice aux investisseurs.
Frais pour opérations à court terme excessives	Le fonds pourrait exiger des frais de 1 % de la valeur des titres échangés ou rachetés si vous détenez un placement dans le fonds pendant moins de 30 jours et que vos opérations dénotent une habitude de négociations à court terme qui, de l'avis de Counsel, peut porter préjudice aux investisseurs.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les 2 jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Services de portefeuille Counsel Inc. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Services de portefeuille Counsel Inc.
5015 Spectrum Way, Suite 300
Mississauga (Ontario) L4W 0E4

Téléphone : 1 905 216-4979
Sans frais : 1 877 216-4979
Courriel : info@counselservices.com
www.ipcportfolios.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée Comprendre les organismes de placement collectif, **accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse** www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.